







FO-11B Convention de stage en entreprise Stagiaire de la formation professionnelle continue

Vu la partie 6 du code du travail intitulée « La formation professionnelle tout au long de la vie » Et notamment les articles R 6341-1 et R 6342-1 et suivants les articles L 411-1, I 411-2, L 412-8, R 447 6 7, R 444-7 du code de la sécurité sociale Vu le décret n° 2003-1215 du 18/12/2003 relatif au financement de la sécurité sociale

Entre

L'Organisme de Formation :

WebForce3 Les Mureaux

Adresse: Le campus, 17 rue Albert Thomas, 78130 Les Mureaux

Téléphone: 06.40.44.444.97 / Mail: brigitte.assier@wf3.fr

SIRET: 81786764100133,

Déclaration d'activité enregistrée sous le Numéro : 11755451775,

Représenté par Brigitte ASSIER en qualité de responsable des Yvelines.

Εt

L'Entreprise d'Accueil:

Nom: WEBEDIA

SIRET: 50110652000049

Adresse: 2 Rue Paul Vaillant Couturier – 92300 Levallois-Perret

Email: contact-administration@webedia-group.com

Téléphone: 01 85 09 23 87

Représenté par Madame Hafida BEN BELAÏD en qualité de Responsable

Développement RH

Et

Le Bénéficiaire

Nom / Prénom: SARRAZIN Michaël

Né le : 19/05/1987 à COURCOURONNES

Adresse: 3 rue du val notre dame 78200 Mantes la jolie

Email: michael.sarrazin.ms@gmail.com Téléphone: 06 58 94 12 88









Il est convenu ce qui suit :









ARTICLE 1 – Objet de la convention

La convention règle les rapports entre l'Entreprise d'accueil, l'Organisme de formation et le bénéficiaire.

ARTICLE 2 – Objectifs du stage

Le stage de formation a pour objet de permettre au bénéficiaire de mettre en pratique les outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de la formation et d'identifier ses compétences et de conforter son objectif professionnel.

ARTICLE 3 – Conditions du stage

Outre les clauses générales que les parties acceptent sans restriction aucune, les conditions particulières de déroulement du stage sont les suivantes :

Nom, prénom du tuteur de stage : VOUILLE

Qualité du tuteur de stage :CTO

Adresse du lieu du stage :2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret Téléphone : 01 84 20 09 84 Email : jean-daniel.vouille@webedia-group.com

Activités/Missions confiées durant le stage :

- Développement HTML/ CSS / PHP
- Intégration Pub & OPS

ARTICLE 4 – Durée du stage et déroulement du stage :

Dates de stage : du 10/08/2021 au 24/09/2021

Durée du stage en Heures : 245 heures

Soit 35h/semaine

Toutes modifications des dates initialement prévues feront l'objet d'un avenant.

La durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire dans l'entreprise correspond à la durée hebdomadaire de travail de l'organisme d'accueil à savoir 7 heures. Le stage est à temps complet.

Aménagements particuliers (présence requise la nuit, jours fériés, dimanche, etc....): Aucun

ARTICLE 5 – Obligations du stagiaire vis-à-vis de l'Entreprise d'Accueil

- 2.1. Le stagiaire est soumis aux règles de l'Entreprise d'Accueil, notamment en ce qui concerne les horaires et les congés.
- 2.2. Il est tenu de respecter la confidentialité des documents et le secret de fabrication des matériels, techniques ou procédés brevetables ou non, dont il a connaissance à l'occasion du stage. Le devoir de réserve est de rigueur absolue. Le bénéficiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues pour en faire l'objet de









publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'Entreprise d'Accueil. Le bénéficiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit sauf accord de l'Entreprise d'Accueil.

ARTICLE 6 - Statut du bénéficiaire et encadrement

Pendant toute la durée du stage, le bénéficiaire conserve son statut antérieur. L'Entreprise d'Accueil nomme un tuteur chargé d'assurer le suivi et d'optimiser les conditions de réalisation du stage.

ARTICLE 7 – Gratification – Avantages en nature

Au cours du stage, l'Entreprise d'Accueil peut accorder une indemnité, qui ne peut être assimilée à un salaire. Elle devra être soumise aux cotisations sociales de droit commun sur la totalité des sommes versées. L'Entreprise d'Accueil prendra par ailleurs en charge toutes les dépenses engagées dans le cadre de l'activité du stage pour le compte de l'entreprise : remboursement des frais de déplacement, de restauration, d'hébergement..., inhérents à la bonne marche du stage.

Si le bénécifiaire bénéficie d'avantages en nature (gratuité des repas par exemple), le montant représentant la valeur de ces avantages sera ajouté au montant de la gratification mensuelle.

Le stage donne lieu à une gratification : NON Si oui, montant de la gratification versée mensuellement : RAS

Liste des avantages offerts :

- Repas du midi pris en charge par l'entreprise

ARTICLE 8 – Responsabilité Civile et protection sociale

- 8.1. L'Entreprise d'Accueil et le bénéficiaire déclarent être assurés au titre de leur responsabilité civile.
- 8.2. Pendant la durée du stage, le bénéficiaire reste affilié à son système de sécurité sociale antérieur.
- 8.3. En cas d'accident survenant au bénéficiaire, soit au cours de son accueil, soit au cours du trajet, le responsable de l'Entreprise s'engage à faire parvenir toutes les déclarations le plus rapidement possible à l'Organisme de formation.
- 8.4. Le bénéficiaire victime d'un accident ou provoquant un accident, est pris en charge par la compagnie d'assurance compétente.









ARTICLE 9 – Absence et Interruption de stage

- 9.1. En cas de manquement à la discipline, et notamment aux obligations précitées, l'Entreprise d'Accueil peut mettre un terme au stage en dénonçant la convention.
- 9.2. En cas de volonté de l'une des trois parties d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. La décision définitive ne sera prise qu'à l'issue d'une phase de concertation entre les parties.
- 9.3. Au cours du stage, le bénéficiaire pourra bénéficier de congés sous réserve d'accord de l'Entreprise d'Accueil et que la durée du stage soit respectée. Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, absence injustifiée), l'Entreprise d'Accueil avertira le responsable de l'Organisme de Formation.

ARTICLE 10 - Attestation de stage

En fin de stage, le responsable du stage dans l'Entreprise d'Accueil remet à l'Organisme de Formation son appréciation sur le travail du bénéficiaire, selon les objectifs définis préalablement ; il délivre une attestation de stage au bénéficiaire.

Éditée en triple exemplaire,		
A Levallois-Perret	, le 28/07/2021	

Le stagiaire ; (Signature) Michaël Sarrazin L'Organisme de formation ; (Signature et cachet) ASSIER Brigitte L'entreprise d'accueil ; (Signature et cachet) BEN BELAÏD Hafida

Plo Webedia 2 Rue Paul Y lant Coutuner 92532 LEVALUOS-PERRET-CEDEX Tél: 0 811 59 41 42 SIREN: 501105520 APE: 7312Z